

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02234

Numéro SIREN : 819 141 987

Nom ou dénomination : A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/024968

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/024968**
n°de gestion : **2016B02234**
n°SIREN : **819 141 987 RCS Lyon**

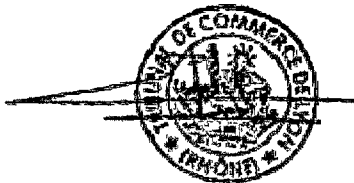
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 01/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL - Société par actions simplifiée
24 rue Frédéric Mistral 69003 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5088198

24968

Liasse 18 IS RS

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : <u>A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL</u>										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise : <u>24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON</u>											
SIREN		8 1 9 1 4 1 9 8 7									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1, 2		Durée de l'exercice précédent *		10, 5					
Exercice N clos le : 31/12/2017											
ACTIF											
		Brut		Amortissements - Provisions		Net					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	24 000			24 000				
		Autres *	011								
	Immobilisations corporelles *		028	19 471		4 068	15 403				
	Immobilisations financières * (1)		040	990			990				
	Total I (5)		041	44 461		4 068	40 393				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050							
		Marchandises *		060							
	Avances et acomptes versés sur commandes		080								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		086							
		Autres * (3)		072	750			750			
	Valeurs mobilières de placement		090								
	Disponibilités		081	7 313			7 313				
	Charges constatées d'avance *		082	276			276				
Total II		091	8 340			8 340					
Total général (I+II)		110	52 801		4 068	48 733					
PASSIF											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				5 000				
	Écarts de réévaluation		129								
	Réserve légale		126				500				
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				2 090				
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136				9 456				
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142				17 046				
Provisions pour risques et charges		Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				13 899				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				2 572				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		170	790			4 402				
	Produits constatés d'avance		174				10 814				
Total III		176				31 687					
Total général (I + II + III)		180				48 733					
RÉMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		8 700		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire de l'article 312 ap. 1 A. E. M AUTO ECOLE MISTRAL		Désignation de l'entreprise		A. E. M AUTO ECOLE MISTRAL		Exercice N clos le		31/12/2017	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Néant			
Ventes de marchandises *				309		210			
Production vendue		Biens		215		214			
		Services *		217		218		45 317	
Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
Production immobilisée *						224			
Subventions d'exploitations reçues						226			
Autres produits						230		8	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232		45 325	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
Variation de stocks (marchandises) *						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		1 320	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242		21 317	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 584		244		957	
Rémunérations du personnel *						250		6 115	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		1 488	
Dotations aux amortissements *						254		2 646	
Dotations aux provisions						256			
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262			
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264		33 842	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		11 483	
Produits financiers (III)		280		2		294		504	
Charges financières (V)						290		227	
Produits exceptionnels (IV)						300		135	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347 348					
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306		1 617	
BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310		9 456	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		9 456		314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
Produits non déductibles *				322					
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		1 617			
Divers *		(dont intérêts excédentaires des prêts et d'associés)		247		330		135	
Part des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		351			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (44. octies et octies A)		987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)		989			
ZEP (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)		138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 11 duodecies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)		990			
ZFA (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer		344		350 428	
Créance due au report en arrière du déficit				346					
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				955					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352		10 780		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
Déficits antérieurs reportables *								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370		10 780		372	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2034-NOT-SD

Annexes 18

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 09 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 48 732,91 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 9 455,82 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/05/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par :

Le crédit du compte 649000 pour un montant de 428 euros

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Rehaussement du résultat net comptable de 428 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des Impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- Reconstitution de leur fonds de roulement à hauteur de 100 %.

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réserve aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 24 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL				

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 44 461 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	24 000			24 000
Immobilisations corporelles	10 771	8 700		19 471
Immobilisations financières	990			990
TOTAL	35 761	8 700		44 461

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 4 068 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 423	2 646		4 068
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 423	2 646		4 068

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	24 000	0	24 000	Non amortiss.
Materiel et outillag	1 188	389	799	4 ans
Materiel de transpor	16 700	2 517	14 183	5 ans
Mat.bureau &informat	1 583	1 162	421	de 1 à 4 ans
TOTAL	43 471	4 068	39 403	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 1 847 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	820		820
Actif circulant & charges d'avance	1 027	1 027	
TOTAL	1 847	1 027	820

3.4 - Charges constatées d'avance = 276 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	250	20,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	250	20,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 31 687 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	13 899	4 070	9 829	
Dettes financières diverses	790	790		
Fournisseurs	2 572	2 572		
Dettes fiscales & sociales	3 612	3 612		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	10 814	10 814		
TOTAL	31 687	21 858	9 829	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 771 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 649
Dettes fiscales & sociales	1 122
Autres dettes	
TOTAL	2 771

4.4 - Produits constatés d'avance = 10 814 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 45 317 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	45 317	100,00 %
TOTAL	45 317	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 1 617 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	11 483		11 483
Résultat financier	-502		-502
Résultat exceptionnel	92		92
Participation des salariés			
TOTAL	11 073	1 617	9 456

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A.E.M AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 276 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(486000)	276
TOTAL	276

8.2 - Charges à payer = 2 771 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	
Fournis.fact.non par(408100)	1 649
Dettes fiscales et sociales :	
Org.soc. charges a p(438600)	1 649
Anfa formation(448633)	1 122
Taxe apprentissage(448634)	930
	150
	42
TOTAL	2 771

8.3 - Produits constatés d'avance = 10 814 E

Produits constatés d'avance	Montant
Prod.constates d'ava(487000)	10 814
TOTAL	10 814

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 24, rue Frédéric Mistral
69003 Lyon
SIRET : 819 141 987 00019

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit et le deux le trente du mois de juin à dix- huit heures,
L'associé unique s'est présenté au siège social de la société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Est présent :

- Le Président associé unique, Monsieur, **HANAYA Rachid**, possédant la totalité des actions représentant l'ensemble du capital social,
- soit **250** actions d'une valeur nominale de vingt euros (20,00€) chacune sur un total de **250** actions composant le Capital social.

Monsieur HANAYA Rachid en sa qualité de président associé unique préside la séance.

Il constate en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions. .

Le président associé unique dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées.
- Le bilan arrêté au 31/12/2017
- Le rapport de gestion

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017
- L'affectation du résultat de l'exercice
- La rémunération au titre du Président associé unique de la société

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'assemblée générale après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, procède à l'approbation des comptes annuels de la société ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation des résultats

L'assemblée générale après avoir constaté que le compte résultats de l'exercice fait apparaitre un bénéfice net de 9 456€ décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

Dividendes : 9 456 € brut, soit 7 830€ net après déduction des prélèvements sociaux

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : Rémunération au titre du président

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au président associé unique au titre de l'exercice clôturé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Monsieur, HANAYA Rachid

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a large, sweeping loop that extends to the right and then curves back down and to the left, ending under the 'H'.